

PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA PROMOTION DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES AU BURUNDI

PROCESSUS DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE



Le présent Plan National sur les MCPD est le fruit à l'issue d'une formation reçu de cours en ligne sur l'Introduction à une consommation et production durables en Afrique. Deuxième Edition du 29 avril - 21 juin 2019.



Document préparé par : Jean Marie BORA

E-mail : boraulb@yahoo.fr

Le Burundi connaît des modes de consommation et de production non respectueux de l'environnement. Les coûts environnementaux et socio-économiques des modes de consommation et de production sont importants et grandissants.

Plusieurs problèmes environnementaux comme la pénurie d'eau, la dégradation des sols, la déforestation, la réduction de la biodiversité et la pollution, sont directement liés aux modes de consommation et de production.

Les conséquences environnementales des modes actuels de consommation et de production ne peuvent toujours nous laisser indifférents. Les problèmes environnementaux vont de pair avec les problèmes économiques et sociaux, comme l'émergence de nouveaux problèmes de santé. Les coûts de l'inaction face aux modes de consommation et de production actuels sont très élevés, même si les chiffres ne sont pas disponibles. Des actions en faveur des ressources naturelles et de leur gestion durable s'imposent. La production et la consommation de produits locaux, l'agriculture biologique, les bonnes pratiques agricoles et pastorales, les sources d'énergie alternatives telle que l'énergie solaire, et la gestion intégrée des déchets sont entre autres des activités qui peuvent aider à préserver les ressources naturelles et aider les populations à s'épanouir sur le plan socio-économique. La modification des modes de consommation exigera de mettre en place une stratégie à plusieurs objectifs, axée sur la demande, la satisfaction des besoins essentiels des populations, la réduction du gaspillage, et l'utilisation rationnelle des ressources limitées dans le processus de production. Malgré que le Burundi ne dispose pas le plan d'actions national sur la CPD, Certains de ces actions de différents Institutions Publique -Privé dégage des orientations afin d'atteindre les grands projets comme la Réduction de l'agression environnementale liée aux modes non durables et la Promouvoir des technologies propres et les bonnes pratiques dans les différents secteurs de production.

Rappel du cadre international et africain sur les MCPD

C'est lors du Sommet de Rio de Janeiro, en 1992, au chapitre 4 de l'Agenda 21 qu'a été définie la notion de " modes de consommation et de production durables ». Dix ans plus tard, au Sommet mondial du développement durable tenu en 2002 à Johannesburg, l'ensemble des pays participants ont convenu que «la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables et la protection de la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social sont les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable ». De manière plus spécifique, le Chapitre III du Plan d'application du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable invite les Etats membres et la société civile à :

"Encourager et promouvoir l'élaboration d'un ensemble de programmes décennaux pour appuyer les initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables, susceptibles de promouvoir le développement économique et social dans la limite des capacités de charge des écosystèmes, en gérant, et, le cas échéant, en découplant la croissance économique et la dégradation de l'environnement par le biais d'une amélioration du rendement et de la viabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production, et d'une réduction de la dégradation des ressources, de la pollution, et du gaspillage. Tous les pays devraient agir, les pays développés montrant la voie, en tenant compte des besoins et des moyens de développement des pays en développement, grâce à la mobilisation de toutes les sources d'assistance financière et technique et au renforcement des capacités en faveur des pays en développement"

L'adoption de modes de consommation et de production durables consiste à produire une quantité suffisante de biens et de services pour tous, tout en réduisant les pressions exercées sur l'environnement et les écosystèmes. En un mot, il s'agit de rompre le lien entre le bien-être économique et social, d'une part, et la dégradation de l'environnement, d'autre part.

Au niveau africain, différentes concertations ont permis d'initier le Plan décennal africain des programmes de consommation et de production durables dont :

- la première rencontre des experts africains les 19 et 20 mai 2004 à Casablanca au Maroc qui a déterminé les grandes priorités qui pourraient faire l'objet d'actions dans les domaines thématiques suivants : énergie, eau, développement urbain et développement industriel.

- la deuxième rencontre des experts africains les 17 et 18 février 2005 à Nairobi au Kenya s'est penchée sur chaque domaine thématique et a dégagé les priorités le concernant.

- la rencontre de la section technique de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) les 19 et 20 février 2005 à Nairobi au Kenya.

Outre ces rencontres, des tables rondes se sont tenues autour de la problématique des MCPD. Les résultats de ces tables rondes sont entre autres l'identification des activités prioritaires qu'il est nécessaire d'entreprendre au niveau régional dans le cadre du plan décennal africain, dont : soutenir la conception de programmes locaux et nationaux de consommation et de production durables dans plusieurs villes et pays pilotes de la région, et créer un mécanisme d'écolabels africain pour améliorer l'image des produits africains et leur accès aux marchés.

Toutes ces actions ont été résumées dans le programme-cadre décennal africain qui a été lancé en mai 2006 avec le soutien institutionnel de l'Union Africaine et de la CMAE.

INFORMATIONS GENERALES SUR LE BURUNDI

1. Le Burundi est un pays de l'« Afrique des Grands Lacs » entouré au Nord par le Rwanda, à l'Ouest par la République Démocratique du Congo (RDC), au Sud et à l'Est par la Tanzanie. Sa superficie est d'environ 27.834 km² pour une population totale estimée à 8,037 millions (résultats provisoires du recensement d'Août 2008). Cette dernière est très jeune ; près de 20% de la population ont moins de 5 ans et moins de 4% ont plus de 65 ans. Au Burundi, l'espérance de vie à la naissance est plus élevée pour les femmes que pour les hommes, respectivement 49 et 46 ans.
2. L'économie du Burundi est caractérisée par la prédominance du secteur primaire qui comprend l'agriculture, la pêche, les activités forestières et les mines. L'agriculture fournit 95% des apports alimentaires et plus de 80% des recettes d'exportation. La superficie agricole potentielle couvre 2.350.000ha dont 1.900.000ha de la superficie utile. L'économie du pays est caractérisée par des faiblesses structurelles, au premier rang desquelles il faut mentionner : l'enclavement du pays, la faible diversification de l'économie, la faible compétitivité du commerce extérieur, ainsi qu'une croissance démographique non maîtrisée. Ces faiblesses ont été aggravées par les conflits vécus ainsi que la récente crise et les chocs économiques dus aux augmentations des prix des produits alimentaires.
3. La République du Burundi est un pays enclavé situé à cheval entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'est. Le Burundi a adhéré à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en juillet 1995, après avoir été partie contractante du GATT en 1962. Le Gouvernement du Burundi reconnaît le rôle central que joue l'OMC dans la gestion et la sauvegarde d'un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, visant à promouvoir la croissance et le développement à l'échelle mondiale. La surveillance des politiques commerciales nationales à travers le mécanisme d'examen des politiques commerciales est un aspect important des travaux de l'OMC et la transparence est une composante fondamentale de l'efficacité du système commercial multilatéral.
4. Le premier examen de la politique commerciale du Burundi s'est tenu en 2003. Le présent examen est donc le second du genre, mais présente la particularité qu'il se tient conjointement avec les quatre autres pays de la Communauté de l'Afrique de l'est (CAE). Depuis le premier examen, qui date de 2003 pour le Burundi, il y a eu de nombreux faits nouveaux importants qui ont eu lieu et qui continuent d'avoir une incidence sur le commerce et les politiques liées au commerce.
5. La nouvelle politique commerciale du Burundi, telle qu'elle est envisagée par les autorités pour les années à venir est présentée dans plusieurs documents cadres dont le document "Burundi Vision 2025". le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP II) ; la stratégie agricole nationale (2008-2018) ; la stratégie nationale de développement industriel et commercial¹; et la stratégie nationale de développement durable du tourisme.² De même, la stratégie nationale pour le développement du secteur privé et la stratégie nationale d'intégration régionale en cours d'élaboration viendront enrichir le cadre pour les futures actions du Burundi dans le domaine de la politique commerciale.
6. En dépit de sa position de pays enclavé sans littoral, le Burundi tente de positionner le commerce comme un pilier essentiel de sa stratégie de développement, de promotion de l'emploi et de réduction de la pauvreté. Entre 2004 et 2006, la part cumulée des échanges de biens et services (exportations et importations) dans le PIB est passée de 43,5% à 57,7%, soit une augmentation de 14% sur la période. La part du commerce des services uniquement en proportion du PIB est quant à elle passée de 15,41% en 2004 à 29,26% en 2008.

¹République du Burundi, Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme (2012), *Stratégie nationale de développement industriel et commercial*, Bujumbura.

²République du Burundi, Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme (2011), *Stratégie nationale de développement durable du tourisme*, Bujumbura.

L'un des principaux changements survenus au niveau de la politique commerciale du Burundi a été l'adhésion à la Communauté de l'Afrique de l'est en juillet 2007. Le pays a depuis lors contribué aux travaux du Secrétariat de cette communauté, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles portant création de l'union douanière et du marché commun, des négociations de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE) et de l'Accord tripartite SADC-COMESA-CAE. Outre sa participation aux différents accords de l'OMC, le Burundi poursuit son programme de libéralisation du commerce de façon bilatérale et régionale en vue de promouvoir le commerce et les investissements. Selon le classement *Doing Business 2012* de la Banque mondiale, le Burundi a gagné huit places en passant de la 177^{ème} place en 2010 à la 169^{ème} place en 2012. Par ailleurs, le Burundi occupe le 46^{ème} rang dans le classement des pays pour la protection des investissements et s'affiche ainsi comme l'un des dix pays les plus grands réformateurs au monde.

Evolution des institutions

Le Burundi mène pour la première fois son examen de la politique commerciale conjointement avec d'autres pays de la Communauté de l'Afrique de l'est. Après la longue période de crise sociopolitique entre 1993 et 2003, et le retour à la stabilité marqué par la signature de l'Accord de paix d'Arusha le 28 août 2000 et la tenue d'élections générales en 2005, le Burundi s'est doté de nouvelles institutions démocratiques.

Des éléments liés à la politique commerciale du Burundi apparaissent dans la loi fondamentale, notamment au niveau des questions de contrôle externe, de ratification d'accords internationaux, ou de l'adoption du budget de l'État. La politique commerciale du Burundi est essentiellement menée par le Ministère ayant le commerce dans ses attributions. D'autres Ministères y contribuent à des degrés divers; notamment les Ministères ayant respectivement la planification du développement économique, les transports, les mines et l'énergie ainsi que la justice dans leurs attributions. Depuis l'entrée du Burundi à la CAE, un Ministère rattaché à la présidence de la République chargé des affaires de la Communauté Est africaine a vu le jour. Celui-ci joue un rôle crucial dans la coordination des activités de cette communauté économique régionale.

En 2009, la réforme de l'administration fiscale a été marquée par la création de l'Office burundais de recettes (OBR) suivant la loi n° 1/11 du 14 juillet 2009. Cette loi a totalement renouvelé l'organisation des services fiscaux et douaniers en instituant une agence dotée d'une très grande autonomie de gestion en lieu et place des administrations de type ministériel antérieures, et fonctionnant sur le modèle de gestion axée sur les résultats.

Une Agence de promotion des investissements (API) a vu le jour en 2009 suivant le décret n° 100/177 du 19 octobre 2009. L'API a pour mission principale d'informer et d'assister les investisseurs en général, et en particulier dans l'obtention des documents et l'accomplissement des formalités prévues par la loi. Cette institution veille également à la conception des réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires au Burundi et à l'application saine du nouveau Code des investissements.³

Une des évolutions remarquables au niveau du secteur privé a été la réforme en mai 2010 de la Chambre du commerce et d'industrie du Burundi (CCIB) par la mise en place de la Chambre fédérale de commerce et d'industrie du Burundi (CFCIB). Cette structure qui s'est donnée pour objectif d'initier et soutenir les actions visant à améliorer le climat des affaires en vue du développement du secteur privé au Burundi, réunit plusieurs organisations professionnelles du secteur privé qui ont été organisées en onze chambres sectorielles et deux autres chambres transversales.

En juin 2008, le Gouvernement a mis en place par décret un cadre de Dialogue pour le partenariat secteur public secteur privé. Ce cadre qui est doté d'un Secrétariat permanent, entend servir de plate-forme de concertation et de dialogue des autorités au plus haut niveau au sujet des questions de développement du secteur privé.

Enfin, l'État a accentué son processus de privatisation en se retirant de plusieurs secteurs clés de l'économie notamment le secteur du café et le secteur financier. Le Gouvernement actuel compte un Ministère chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation qui relève directement du Président de la République. Il a pour mission de superviser et conduire la politique de privatisation des entreprises publiques, et d'instaurer les réformes structurelles et institutionnelles qui y sont liées.

La vision "Burundi 2025"

Au sortir de la crise sociopolitique qu'a traversée le Burundi entre 1993 et 2000, les autorités ont pris un ensemble de mesures immédiates pour en juguler certaines conséquences désastreuses. Aussi, dans l'optique d'inscrire ses stratégies de consolidation de la sécurité et la stabilité sociopolitique, de croissance économique durable et de promotion de l'emploi, de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté dans une perspective à long terme; le Gouvernement a adopté en juin 2011 son étude nationale prospective "Burundi 2025".

La vision "Burundi 2025" est un instrument de planification du développement économique et social à long terme; qui orientera les politiques et stratégies nationales en matière de développement durable dans le but de satisfaire les besoins des générations présentes et futures. Le document s'appuie sur huit piliers essentiels qui permettront de marquer une rupture avec les tendances négatives du passé.

Le troisième pilier touche à la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Les autorités visent une croissance économique accélérée à deux chiffres, tirée par la dynamique d'un secteur productif diversifié et compétitif au plan intérieur et extérieur. Au regard du poids important de l'agriculture dans l'économie burundaise et de son caractère encore rudimentaire, il est envisagé sa modernisation, et le développement de l'agro-industrie. Les autorités nationales souhaitent également développer des secteurs à fort potentiel de croissance tels que le tourisme, les télécommunications et les mines. Enfin, une place de choix est accordée à l'industrialisation et au

³Loi n° 1/24 du 10 septembre 2008 portant nouveau Code des investissements du Burundi.

développement du secteur privé au Burundi au cours des prochaines années. Sous ce pilier, la vision "Burundi 2025" accorde une priorité aux infrastructures économiques y compris l'énergie.

Le quatrième pilier repose sur le renforcement de l'intégration régionale et l'attraction des gains qui en découlent. Outre la CAE, le Burundi est aussi membre du Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Ainsi, les autorités entendent rationaliser les engagements auprès de ces différentes communautés en mettant en œuvre les réformes appropriées, et surtout rendre les produits burundais compétitifs sur les différents marchés régionaux. La diversification de la base exportable et le développement de la compétitivité des entreprises locales au Burundi est une condition indispensable au succès de la politique d'intégration régionale.

Adhésion du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'est (CAE)

Le renforcement de l'intégration commerciale régionale est un pilier essentiel de la vision "Burundi 2025". Après l'adhésion du Burundi à la CAE, le 1^{er} juillet 2007, et à son union douanière, tous les tarifs intérieurs à la communauté ont été éliminés. Des règles d'origine communautaires ont été instituées et l'élimination des droits de douane et taxes d'effets équivalents sur les produits originaires de la CAE est devenue effective en 2010. En pratique, le Burundi qui avait déjà totalement libéralisé ses échanges avec le Rwanda et le Kenya en vertu de la zone de libre échange du COMESA et partiellement avec l'Ouganda, a en plus ouvert son marché à la République Unie de Tanzanie.

Avec son adhésion à l'Union douanière de la CAE, le Burundi applique le Tarif extérieur commun (TEC) à trois bandes: 0% sur les matières premières et biens d'équipements, 10% sur les biens intermédiaires, et 25% sur les produits finis. Le TEC de la CAE comprend 5 432 lignes à 8 chiffres au niveau de la nomenclature du système harmonisé (SH). Le protocole prévoit de revoir le tarif le plus élevé après cinq ans. En plus, des taux plus élevés allant de 35% à 100% s'appliquent à des produits jugés sensibles tels que les produits laitiers, le blé, le riz, le sucre, le maïs et les tissus en coton. Le protocole instituant le Marché commun de la CAE qui est entré en vigueur au Burundi en juillet 2010 prévoit en outre la libre circulation des biens, des personnes et des travailleurs, le droit d'établissement, le droit de résidence et la libre circulation des services et des capitaux.

La législation douanière du Burundi a par conséquent subi une très grande mutation avec l'application du "Customs Management Act" de la CAE, en remplacement de la loi n° 1/02 du 11 janvier 2007 portant code des douanes du Burundi.

Élaboration et mise en œuvre de la politique d'investissement

Depuis la fin de la crise sociopolitique au Burundi, l'élaboration du CSLP et sa mise en œuvre qui a permis d'atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'IPTE; les autorités travaillent ardemment à répondre aux contraintes qui pèsent sur le développement des investissements en général et des Investissements directs étrangers (IDE) en particulier. En effet, le Gouvernement reconnaît les IDE et le développement du secteur privé comme axe central de la relance économique et de la lutte contre la pauvreté.

Des réformes structurelles ont été mises en place à l'instar du désengagement de l'État des secteurs productifs en faveur des entreprises privées, et d'une libéralisation de l'économie. Ce processus constitue un des piliers de la stratégie du Burundi pour l'attraction des IDE et la création d'un environnement économique favorable aux investissements.⁴

La volonté et les efforts du Burundi en matière de politique d'investissement ont été concrétisés par l'adoption d'un nouveau Code des investissements en 2008 suivant la loi n° 1/24 du 10 septembre 2008. Ce nouveau Code est largement proche de ceux des pays de la CAE. En plus, la loi n° 1/23 du 24 septembre 2009 détermine les avantages fiscaux octroyés aux investisseurs. Ces avantages comprennent des exonérations de droits de douane pour certains biens d'équipements, un crédit d'impôt de 37% pour les biens d'investissement amortissables, des exemptions de paiement de la TVA à titre d'acompte pour des projets d'investissement supérieurs à 500 millions de BIF (285,000 euros), des droits compensatoires réduits de 5% à 1,5% lorsque l'investissement est supérieur à un milliard BIF (571,000 euros), ou encore la réduction du droit d'imposition de 2% lorsque l'entreprise crée entre 50 et 200 emplois.

Le cadre institutionnel du Burundi en matière de politique d'investissement s'est renforcé avec la création de l'Agence de promotion des investissements (API) en 2009 suivant la loi n° 100/177 du 19 octobre 2009. L'API a pour missions essentielles d'informer en matière de promotion de l'investissement et de l'exportation, d'assister et appuyer les investisseurs en général notamment dans l'obtention des documents et l'accomplissement des formalités, concevoir les réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires, interpeller les administrations en cas de non ou mauvaise application du Code des investissements, etc.

Comme annoncé plus haut, le Burundi a été classé 169^{ème} sur 183 pays selon le classement *Doing Business* 2012 de la Banque mondiale, gagnant ainsi huit places par rapport à l'année précédente. Le Burundi a pris l'engagement de poursuivre ses efforts dans l'amélioration du climat des affaires.

D'autre part, le Burundi bénéficie d'un projet d'appui à la gestion économique (PAGE) initié en 2004 par le Gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale et du FMI. L'objectif de ce projet est d'améliorer le climat d'investissement par la modernisation de l'ensemble du cadre régissant les activités économiques.

Le Burundi qui dispose du potentiel d'investissement dans des secteurs clés que sont l'agriculture, les mines, le secteur manufacturier, les services et le tourisme continuera à élaborer sa politique d'investissement de manière progressive, et en étroite synergie avec les initiatives régionales notamment la négociation d'accords bilatéraux d'investissement.

Résultats économiques globaux

En 2011, le taux de croissance réel du PIB au Burundi a atteint 4,2% contre 3,8% en 2010 et 3,5% en 2009. L'économie du Burundi est en constante croissance depuis 2003 année qui correspond au dernier Examen de la politique commerciale du Burundi, même si le taux de croissance économique reste faible et en deçà des prévisions du CSLP I qui projetait une croissance moyenne de l'ordre de 6% à 7% par an. L'inflation globale s'est fixée à 9,5% en 2011 contre 6,4% en 2010, et 10,6% en 2009. En 2008, la pression sur la demande globale due à un choc sur les prix du pétrole et des produits alimentaires et un déficit énergétique a entraîné un taux d'inflation record de 26%. En 2012, il est prévu une croissance du PIB réel de 4,9 % et une augmentation moyenne des prix de la consommation de 11,7 %.

Le taux de croissance démographique qui reste élevé en 2010 (2,5%) compromet les ambitions des autorités en termes de succès des réformes économiques et de réduction de la pauvreté. En 2010, la population totale du Burundi était de 8,4 millions d'habitants contre 8 millions en 2008 et 6,83 millions en 2003. L'espérance de vie à la naissance s'est légèrement améliorée et se situe à 49,6 ans en 2010 contre 48,9 ans en 2008 et 47 ans en 2003; traduisant des progrès dans l'accès aux services de santé et dans la lutte contre le VIH/Sida.

Depuis le dernier examen en 2003, l'investissement a enregistré une nette augmentation grâce notamment aux travaux de reconstruction post crise et à l'amélioration du climat des affaires. Le volume total des investissements en terme nominal a augmenté de 32,1% entre 2007 et 2010 (185,7 milliards de BIF contre 379,9 milliards BIF); et le taux d'investissement global est passé de 17,5% du PIB à 20,6% du PIB sur la même période.

En termes de pauvreté et selon les données du PNUD (données issues d'enquête en grappe à indicateurs multiples), pour l'année 2011, la proportion de burundais vivant dans une extrême pauvreté est de 61,9%. L'enquête révèle que 81,3% de la population vit avec moins de 1,25 dollar EU par jour (en PPA) et 66,9% est en dessous du seuil de pauvreté; 51,6 % de la population ne dispose pas d'eau salubre; 63,1% de système d'assainissement amélioré; et 84,3 % de combustible moderne.

Croissance sectorielle

L'économie du Burundi reste dominée en 2010 par le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) qui représente 42,9% du PIB contre 43,7% en 2007. Le secteur primaire occupe environ 90% de la population active et représente plus de 90% des recettes d'exportation. Le poids de l'agriculture dans le PIB même s'il reste important est en baisse depuis quelques années au profit du secteur tertiaire, en particulier les services marchands.

En relation avec la mise en œuvre effective des actions pour la relance de la production agricole (diversification de la production agricole, constitution d'un stock d'engrais pour éviter les ruptures perpétuelles, amélioration des rendements par la recherche, introduction des variétés résistantes aux maladies, utilisation des semences sélectionnées, promotion du système d'irrigation ...), le secteur primaire a enregistré un taux de croissance de 3,9% en 2010. Cependant, la production vivrière de l'année 2010 a connu un ralentissement par rapport à la période précédente (2% contre 3% en 2009), imputable essentiellement à la sécheresse qui s'est observé dans certaines provinces du nord du pays.

Le secteur secondaire composé essentiellement de l'industrie et de la construction, a observé une stagnation depuis 2003 et a représenté en moyenne 15,5% du PIB par an sur la période. L'industrie au Burundi est dominée par l'industrie agroalimentaire (57,5% du secteur) et les activités de constructions (5% en moyenne du secteur) concernent essentiellement les infrastructures socioéconomiques.

Le secteur tertiaire continue sa croissance amorcée en 2005, puisque son poids dans le PIB est passé de 34,3% en 2007 à 35% en 2009 et 2010 respectivement. Ce changement dans la structure de l'économie burundaise s'explique par la montée en puissance des services, surtout les sous-secteurs de l'administration publique qui a représenté 22,2% du PIB en 2009 et 2010 après 9,7% et 11,1% respectivement en 2005 et 2006; et les transports et communications (5,2% du PIB en 2009 et 2010) en volume (après 2,9% et 3% respectivement en 2005 et 2006). La croissance du secteur tertiaire est également soutenue par les activités de commerce dont le poids dans le PIB est de 4,4% en 2010.

Le commerce extérieur

En dépit de sa situation de pays enclavé sans façade maritime, le commerce extérieur de marchandises et de services du Burundi a sensiblement progressé depuis 2004. En effet, la part des échanges (exportations et importations) de biens et services est passée de 43,5% du PIB en 2004 à 57,7% en 2006; et la valeur totale des

échanges de biens et services a plus que doublé en l'espace de cinq années passant de 409,75 milliards de BIF en 2007 à 750,86 milliards de BIF en 2010 puis 1 110,68 milliards de BIF en 2011. Le commerce des services a aussi presque doublé puisque sa part dans le PIB est passée de 15,41% en 2004 à 25,76% en 2006, et 29,26% en 2008.

La base des exportations du Burundi demeure particulièrement étroite et concentrée sur seulement le café et le thé (70% des exportations totales de 2008 à 2010). La croissance des exportations a été plus lente que la croissance du PIB au cours de la période 2004-10. En conséquence, la part des exportations de biens dans le PIB a tourné autour de 10% entre 2005 et 2007, mais a depuis baissé de façon significative à moins de 5% en 2010. Le ratio des exportations au PIB double pratiquement lorsque les services sont inclus, mais cela est principalement dû à l'augmentation spectaculaire de l'exportation de "services gouvernementaux".⁵ Le taux de couverture des importations par les exportations s'est toutefois légèrement amélioré entre 2007 et 2010, passant de 18% à 20% respectivement avant de redescendre à 17% en 2011.

Le degré d'ouverture de l'économie mesuré par le ratio des exportations et des importations sur le PIB s'est amélioré et est passé de 30,92% en 2009 à 36,02% en 2010. Cependant, la composition géographique du commerce de biens au Burundi (origines des importations et destinations des exportations) n'a pas beaucoup changé depuis le dernier examen de sa politique commerciale en 2003, en dépit d'une légère réorientation des flux commerciaux du pays due à l'adhésion à la communauté de l'Afrique de l'est (CAE) en 2007. Les exportations du Burundi restent majoritairement destinées aux pays européens mais leur poids relatif a diminué. Ainsi, entre 2008 et 2010, 40% des exportations étaient destinées aux pays européens contre 50% entre 2001 et 2003.

S'agissant des importations, l'Union européenne et les autres pays de la CAE restent respectivement les première et seconde origines des importations du Burundi, mais leurs parts ont diminué depuis 2003 (passant respectivement de 35% à 28%, et de 30% à 26%). Les sources d'importations en augmentation incluent l'Arabie saoudite (12% d'importations ces dernières années, essentiellement pour le pétrole) et la Chine (passant de moins de 3% en 2003 à 9% en 2010).

1. Contexte et justification

Mon Plan d'action a été focalisé sur le secteur d'industrie manufacturière, un quart du secteur manufacturier est répertorié comme informel, ce secteur informel, qui utilise une proportion de capitaux et a des coûts énergétiques. Les exportations de produits manufacturés sont principalement destinées aux pays du COMESA et CEA, en particulier la République démocratique du Congo (Produit de BRARUDI, SAVONOR,..) Le tissu industriel qui reste faible au Burundi comprend des industries d'import substitution, des industries extractives, et des agro-industries. D'une façon générale, le secteur industriel du Burundi est peu développé avec une contribution au PIB d'environ 5%; et doit faire face à plusieurs contraintes dont la vétusté des équipements et des technologies, la sous utilisation des capacités installées, la faiblesse de la compétitivité, l'insuffisance de la capacité énergétique et une pression fiscale relativement élevée. Toutefois, depuis 2005, on observe une amélioration continue de l'indice pondéré de productivité industrielle qui est passé de 91,8 à 98,2 en 2008 et 100,7 en 2010. L'indice de la production industrielle est nettement plus élevé dans les industries agroalimentaires et chimiques. Selon de l'Agence Burundaise de Promotion des Investissement (API), informer que 616 entreprises avaient été créées (ou immatriculées) au 1er trimestre de 2017. Tous ces sociétés et entreprises pour créer leurs économies utilise des ressources d'une manière non- durable et certains produits reste incontrôlé car la plus part ne fait pas l'action de certification de leurs produits au sein de la BBN, cela a des inconvénients sur le consommateur et l'environnement.

La plupart des activités manufacturières sont axées sur la transformation des produits de base agricoles, tels que les produits alimentaires transformés (le manioc, céréales, Banane,...etc.), les textiles, les boissons et le tabac. Les produits alimentaires transformés, les boissons et le tabac ainsi que les articles en papier et l'imprimerie ont tous enregistré une forte croissance sur la période 2011-2017. Les exportations de produits manufacturés concernent notamment les produits métalliques, le tabac, les articles en papier, le savon, les huiles végétales, la bière, le ciment, les vêtements et les matières plastiques. Les principaux produits manufacturés importés sont les produits pétroliers, les véhicules routiers, les produits sidérurgiques, produits chimique et les produits pharmaceutiques

La production de produits chimiques concerne principalement les produits de consommation (72%), suivie par les produits chimiques issus des établissements de fabrication/transformation (28%). La pratique de l'importation et de l'utilisation des produits chimiques date de l'époque coloniale. Les importations sont dominées par les produits pétroliers (33.265 Tonnes en 2008). Les pays fournisseurs de produits chimiques au Burundi sont principalement les pays d'Europe, suivi par des pays d'Asie, et, dans une moindre mesure, par certains pays africains.

IL n'existe pratiquement pas d'exportation de produits chimiques au Burundi. L'industrie chimique ne produit que pour le marché local.

⁵ République du Burundi/Cadre intégré renforcé (2012), Mise-à-jour de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce.

Aucune source d'informations ne rapporte la formulation de produits chimiques sur place, au Burundi. Sur base des données disponibles, les principaux produits chimiques utilisés au Burundi sont les produits pétroliers, les produits chimiques industriels, les engrais et les pesticides.

Pour ce qui est des déchets, l'on peut distinguer les déchets de produits chimiques proprement dits et les produits chimiques périmés. L'importation, au Burundi, de déchets de produits chimiques est interdite et leur exportation est soumise à une réglementation stricte (Code de l'Environnement de la République du Burundi, Article 125). IL y a peu de données sur les déchets et les produits chimiques périmés, excepté les pesticides agricoles périmés (environ 2, 1 tonnes et 11.625 litres).

Les problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques se posent en termes : de prévention de leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé et de mise sur pied de mécanismes institutionnels et d'infrastructures de gestion de ces produits. La prévention de leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé doit se faire à tous les niveaux de leur cycle de vie : production, transport, stockage et/ou entreposage, utilisation et/ou manipulation, élimination et recyclage.

Le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère du commerce, de l'industrie des postes et du tourisme vient d'initier une stratégie nationale de développement industriel et commercial qui vise à diversifier l'économie nationale et faire du secteur industriel le moteur de la croissance économique. Elle propose de mettre en place les conditions nécessaires au passage d'une économie agricole à une économie moderne et compétitive. Les choix stratégiques proposés concernent la participation effective des parties prenantes nationales, le renforcement des capacités institutionnelles des administrations, l'amélioration du climat des affaires, le renforcement des réseaux d'appui au secteur privé et le développement des infrastructures. La stratégie accorde une place de choix au développement de l'agro-industrie. En 2011, la fabrication représentait 0,96% de la production industrielle; cependant, le secteur manufacturier est caractérisé par la faiblesse de l'utilisation des capacités et des exportations. D'après des estimations, seulement 0,90% de la production manufacturière est exportée. Pour le secteur manufacturier, les coûts de production découlant du coût élevé du transport des intrants importés, de la facture énergétique lourde et de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée représentent un défi de taille.

Le gouvernement est conscient de ces problèmes et s'emploie activement à en atténuer les répercussions. Le soutien qu'il accorde vise à accroître la production des entreprises existantes, à amener le secteur manufacturier à se tourner davantage vers l'exportation et à encourager l'investissement dans les sous-secteurs stratégiques, par exemple l'agro-industrie et les matériaux de construction.

Présentation du contexte du problème et analyse de la situation

Le Burundi fait face à des problèmes et défis environnementaux, principalement liés à la façon dont les activités humaines se sont développées au fil des années, et aux modes de production et consommation non durables qui y sont associés. Relever ces défis nécessite la transition vers une économie verte, non polluante et socialement inclusive à travers l'adoption de modes de consommation et de productions durables, en dissociant donc le développement de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources. Malgré la priorité accordée à la consommation et la production durables dans les programmes politiques nationaux et régionaux de la région de l'EAC, divers défis continuent d'entraver le passage à des modes de production et de consommation plus durables. Ils sont liés à l'absence de cadres législatifs et réglementaires adéquats définissant leur mise en œuvre, au besoin d'instruments économiques efficaces pour soutenir les entreprises et produits durables sur le marché, mais aussi à la nécessité d'améliorer l'éco-innovation pour les produits et services et à la sensibilisation et l'éducation aux modes de vie durable ainsi qu'au renforcement du pouvoir de la société civile. Rappelant que, lors du Sommet Rio+20, les chefs d'États et de Gouvernement ont réaffirmé que la promotion de modes de consommation et de production durables (CPD) était un objectif principal et une nécessité pour le développement durable et que, par conséquent, ils renforçaient leur engagement afin d'accélérer le changement vers des modes de CPD grâce à l'adoption du Programme-cadre décennal (10 YPF) sur les modèles de CPD.

La consommation et la production durables consistent à mettre en œuvre diverses actions combinées impliquant les décideurs politiques, les entreprises, les commerçants, les universités, la société civile ainsi que les consommateurs afin de redéfinir la manière dont les biens et services sont produits et consommés, et revitaliser le développement industriel et socioéconomique vers des économies non polluantes, sans déchets, à faibles émissions de carbone, écologiques, circulaires, qui utilisent efficacement les ressources et qui sont socialement inclusives. Hors actuellement le Burundi est dans la compétition de l'industrialisation avec le reste des pays de la région, C'est dans cette optique que le Gouvernement du Burundi a mis en place en 2008 un nouveau code des investissements. Par conséquent, il a été créé en 2009 l'Agence de Promotion des Investissements du Burundi dans le but de soutenir le secteur privé en général et le secteur industriel en particulier. Ce code introduit un certain nombre d'innovations importantes concernant la procédure d'octroi des avantages aux investisseurs entre autres l'octroi du crédit d'impôt mais aussi l'encouragement de l'investissement dans les industries exportatrices et dans les secteurs économiques employant les matières premières locales et autres produits locaux et actuellement le secteur est florissant par des investisseurs extérieurs et internes ; Le secteur de la consommation et de la production de biens de consommation englobe un certain nombre de secteurs d'activité , tels que l'industrie du papier et de la pâte à papier, l'industrie métallurgique, l'industrie textile, l'industrie électronique, l'industrie chimique organique, l'industrie chimique inorganique, l'exploitation minière, les transports , l'industrie du recyclage , l'industrie de transformation Agroalimentaire , En outre, plusieurs catégories de déchets dangereux

liés à la production et la consommation de biens devrait subir entre autres, à des mesures appropriées pour réduire au minimum et, si possible, éliminer la production de déchets dangereux.

Alors que **la fabrication de biens de consommation** dans un contexte de forte croissance industrielle est directement liée à la libération de substances polluantes dans l'air, le sol et l'eau, contribuant ainsi à la contamination chimique et à l'eutrophisation de la Lac Tanganyika ainsi que de ses rivières. Elle implique des processus consommant beaucoup de ressources (eau, énergie et matières premières) et très polluants. Les habitudes de consommation et le traitement des marchandises en fin de vie sont la source principale de déchets du Lac Tanganyika, où le plastique représentent jusqu'au niveau des déchets flottant sur les bords du Lac et échoués sur les rivages. Pourtant, les modes de consommation et de production actuels ont tendance à augmenter le taux de consommation des produits dont la durée de vie est de plus en plus courte. De plus, la mondialisation de la production et consommation de biens génère un impact important au niveau des opérations de transport, aussi bien en termes de consommation de ressources et d'énergie, que d'émissions de gaz à effet de serre.

Objectif stratégique

c'est d'impliquer les parties prenantes clés (organisations internationales, autorités publiques nationales et locales, entreprises, consommateurs, société civile, universités et organismes de recherche) dans des modèles de consommation et de production durables ainsi que dans des mesures d'économie circulaire, conduisant à l'utilisation efficace et la préservation des ressources, à la réduction de la pollution, à la dissociation entre le processus de développement et la dégradation de l'environnement, et à la promotion de modes de vie durables.

Industrie Manufacturière et La Fabrication de biens de consommation

Objectif opérationnel 1

Promouvoir l'innovation et la connaissance axées sur la durabilité ainsi que l'intégration des meilleures techniques disponibles (MTD) et meilleures pratiques environnementales (MPE) tout au long de la chaîne de valeur de production de biens, y compris les flux en amont et en aval des ressources et des déchets, en accordant une attention toute particulière au cycle de vie des produits manufacturés.

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel

1. Promouvoir l'innovation et utiliser les MTD et MPE comprenant (mais pas uniquement) la performance environnementale, la protection humaine (produits et processus de fabrication non toxiques), l'efficacité des ressources, les énergies renouvelables, dans la fabrication de biens de consommation et la prestation de services alternatifs.
2. Promouvoir l'innovation et utiliser les MTD et MPE pour mettre en œuvre la hiérarchie dans la gestion des déchets et encourager les cycles de matériaux en vase clos. Cette mesure devrait envisager l'élimination de substances toxiques, la durabilité des produits, la séparabilité ainsi que la dématérialisation ; elle devrait aussi inclure l'encouragement des chaînes de valeur des secteurs écologiques par la mise en place de réseaux de recyclage et reconditionnement industriels, qui mettraient en relation les entreprises qui génèrent des déchets et celles qui les recyclent.
3. Promouvoir, utiliser et développer des outils tels que l'éco-conception, la gestion du cycle de vie, l'évaluation des risques des produits chimiques, le remplacement des produits chimiques dangereux, et l'approche du berceau au berceau pour faciliter la conception et la production durables de biens manufacturés. Cette mesure devrait inclure la formulation et la promotion d'un programme de recherche et de développement connexe et la compilation de cas de meilleures pratiques.
4. Favoriser la création d'entreprises et d'emplois verts dans la fabrication et le recyclage/réparation durable des biens, et ainsi que des services alternatifs, tels que la transition d'une économie basée sur la propriété de produits vers une économie basée sur des systèmes de services et de location, des entreprises sociales ainsi que d'autres approches commerciales innovantes.

Objectif opérationnel 2.

Développer la prise de décision intégrée et un cadre juridique afin de promouvoir la consommation durable, la production et la récupération des biens dans le secteur de la fabrication, dans le but de tendre vers une économie circulaire.

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 2

5. Élaborer un cadre institutionnel pour encourager la prise de décision intégrée à niveau national et local, grâce à la participation, à la collaboration et à la coordination des parties prenantes concernées, telles que les organismes gouvernementaux, les industries et la société civile, pour une meilleure élaboration intégrée des politiques (au niveau national et local), en utilisant la réflexion sur le cycle de vie et une prise de décision tournée vers l'avenir pour une production, une consommation et une récupération durables des produits manufacturés, comprenant un système d'exécution et d'évaluation.

6. Créer une politique et un cadre réglementaire efficaces, au niveau national, pour la réutilisation, la réparation, le recyclage et la récupération des produits manufacturés (hiérarchie dans la gestion des déchets), basés sur des techniques de réflexion sur le cycle de vie et la promotion de la responsabilité élargie des producteurs. Cette mesure devrait inclure la mise en place d'un cadre pour des emplois décents dans la réparation, la rénovation, le recyclage et la gestion des déchets en tenant compte du rôle des secteurs formels et informels ainsi que de leurs besoins respectifs en matière de formation, de santé, de sécurité et de moyens d'existence.

7. Promouvoir la comptabilisation de l'intégralité des coûts et les instruments fondés sur le marché (MBI), qui favorisent les biens durables et les services alternatifs concernés par l'utilisation des énergies renouvelables, l'écinnovation et le soutien aux entrepreneurs verts et aux emplois écologiques. Cette action comprendra également des mécanismes financiers et fiscaux visant à encourager la production de biens et les pratiques relativement durables, et à décourager la consommation de biens non durables.

8. Promouvoir et adopter des programmes d'achats publics durables (APD) pour les produits manufacturés, fondés sur les normes fixées.

9. Soutenir les institutions existantes, ou en créer de nouvelles, pour aider les entreprises à mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale (SGE) ainsi que des écolabels, faciliter le remplacement des produits chimiques dangereux, définir des rapports de développement durable, et soutenir la création des organismes d'accréditation et de certification nécessaires.

Mise en œuvre et mécanismes de suivi

La mise en œuvre du plan d'action exige un effort concerté des différentes parties prenantes au niveau national et régional. L'ONU Environnement/PNUD, sous la direction générale de l'Unité de Coordination, la direction technique du Ministère du Commerce et Industrie et la collaboration de toutes les composantes du Comité national des opérateurs économiques au Burundi, sera chargé de coordonner le lancement d'actions National pour soutenir les efforts déployés par le pays, en offrant notamment une assistance technique et le renforcement des capacités (feuille de route pour la mise en œuvre). À cet égard, l'unité de coordination jouera un rôle clé dans la coordination de l'exécution des activités National du plan d'action. Les Parties contractantes seront responsables de la mise en œuvre des actions proposées au niveau national et local, en introduisant notamment des conditions favorables à la réalisation des objectifs opérationnel du plan d'action, ainsi qu'une cohérence politique et en favorisant les synergies entre les parties prenantes nationales, afin d'éviter les chevauchements avec d'autres initiatives d'économie verte et de CPD.

En outre, la mise en œuvre du plan d'action sera pleine et effective grâce à la participation active des parties prenantes nationales et internationales concernées par la CPD, qui joueront un rôle clé dans la mise en place des mesures et instruments de CPD nationaux, ainsi que dans leur implantation dans les domaines de la production, des services et de la consommation. Ces parties prenantes clés sont les suivantes :

Les décideurs politiques de tous les ministères concernés (aménagement, environnement, industrie, commerce, économie, éducation, travail, affaires sociales), qui ont la charge d'établir un cadre institutionnel réglementaire qui incite le passage à la CPD ;

Les administrations nationales, régionales et locales, en charge d'assurer la mise en œuvre des stratégies et de faire les adaptations nécessaires ;

Le secteur privé, y compris les petites, moyennes et grandes entreprises locales, les multinationales, les entrepreneurs, les fabricants, les producteurs, les distributeurs et les vendeurs, en tant que responsables des processus de production et de la mise sur le marché des produits et services, et qui bénéficient ainsi d'une position unique pour faire avancer la CPD dans la région ;

La société civile, avec les syndicats, les ONG, les initiatives citoyennes, les associations d'économie sociale, les groupes de consommateurs, en raison de leur rôle clé dans l'intégration des habitudes de consommation durables et la garantie que les différentes parties prenantes respectent leurs engagements.

Les écoles, les universités et les instituts de recherche qui jouent un rôle majeur dans l'éducation sur la CPD à tous les niveaux et dans l'introduction de l'innovation au niveau des processus, produits et services durables ; f Les institutions financières offrant les moyens financiers qui rendent possible le passage à la CPD ; f Les organismes régionaux et internationaux pour l'assistance qu'ils apportent aux différentes parties prenantes mentionnées ci-dessus, à travers l'échange d'informations et de connaissances et le renforcement des capacités, leur permettant de jouer leur rôle dans le passage à la CPD.

Budget et ressources

Un partenariat de financement important, outre celui de l'ONU Environnement/PNUD, est nécessaire pour la mise en œuvre, nationale, du plan d'action. La nature et la portée des actions proposées nécessitent la mobilisation d'autres ressources financières que celles des donateurs traditionnels.

Des efforts seront donc nécessaires, au niveau régional et national, pour attirer des fonds extérieurs auprès des sources/donateurs établis tels que le FEM, BDA, la Banque mondiale et l'UE, grâce aux organisations régionales permettant de créer des contacts avec des donateurs et collecteurs de fonds potentiels, tels que le Secrétariat de l'EAC, comme auprès d'autres parties prenantes ayant un programme commun et un intérêt partagé à adopter des modèles plus durables de consommation et de production, à savoir : les organisations professionnelles, les établissements financiers internationaux et locaux. Une attention particulière devrait être accordée à ce plan d'action dans la stratégie de mobilisation des ressources du PNUD qui cherchera les sources de financement nécessaires, et identifiera les potentiels organismes donateurs, partenaires et contributions de pays. En particulier, la stratégie devrait identifier les aspects complémentaires de la feuille de route qui peuvent être rassemblés dans des packs plus attrayants pour les sources de financement. La feuille de route pour la mise en œuvre, apporte des estimations pour les activités régionales à entreprendre au titre de chaque objectif opérationnel du plan d'action. Pour chaque action proposée dans le cadre du plan d'action, la feuille de route suggère une activité National ainsi qu'une estimation des coûts afférents, des indicateurs de progrès, les principales initiatives en lien et les partenaires clés.

Communiquer sur la CPD et Application

Un plan de communication sera établi sur une base de deux ans et détaillera les activités prévues pour communiquer et diffuser dans le cadre du Plan d'action sur le CPD, pour atteindre les parties prenantes clés ainsi que leurs canaux et plateformes de communication respectifs, et les inciter à participer. Les synergies avec les initiatives existantes seront examinées avec soin.

La comite de coordination, sera en charge de la conception et de la livraison du plan de communication, en étroite collaboration avec les points focaux local. À cette fin, les écoles pour l'échange de connaissances et la mise en réseau sur la CPD ainsi que le réseau d'action sociale pour la CPD coordonné par le comite de pilotage, représentera un mécanisme important pour cibler les décideurs politiques, les start-ups et les entrepreneurs, les organisations de la société civile, les fournisseurs de services de l'industrie, les grandes entreprises et les grands investisseurs. De plus, d'autres actions seront mises en œuvre pour garantir l'engagement pérenne des parties prenantes concernées par la CPD. Sensibiliser certaines parties prenantes clés dans la CPD tels que le secteur privé, les parlementaires, les agences de développement et les institutions financières requiert une approche spécifique pour une communication ciblée sur la CPD. Pour influencer ces derniers et garantir leur engagement efficace en vue d'intégrer la CPD dans leur prise de décision requiert l'implication de leaders d'opinion clés engagés, experts en CPD, en mesure de communiquer de manière efficace sur la CPD et ses bénéfices, de promouvoir l'engagement et d'alimenter les partenariats productifs. La mise en place d'une sorte de processus d'habilitation grâce à la création d'un groupe de travail informel composé d'animateurs de la mise en œuvre, expérimentés et disposant de leur propre réseau dans les domaines de la CPD, et de parties prenantes concernées, est cruciale pour l'application du plan d'action et la mise en œuvre de la feuille de route. Ces animateurs de la mise en œuvre devraient être chargés de contacter les parties prenantes clés des gouvernements, entreprises, agents financiers, société civile et universités, de faire pression sur ces dernières et de les inciter à s'engager à participer activement et soutenir la mise en œuvre des actions et activités identifiées dans le plan d'action et la feuille de route.

Feuille de route pour la mise en œuvre¹

<i>Nb</i>	<i>Actions</i>	<i>Activités National proposées (2025)</i>	<i>Coût estimatif (en milliers €) (2025)</i>	<i>Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible d'ici 2025</i>	<i>Initiatives phares connexes</i>	<i>Partenaires clés</i>
FABRICATION DE BIENS DE CONSOMMATION						

Objectif opérationnel 1. Promouvoir l'innovation et la connaissance axées sur la durabilité ainsi que l'intégration des meilleures techniques disponibles (MTD) et meilleures pratiques environnementales (MPE) tout au long de la chaîne de valeur de production de biens, y compris les flux en amont et en aval des ressources et des déchets, en accordant une attention toute particulière au cycle de vie des produits manufacturés

<p>1. Promouvoir l'innovation et utiliser les MTD et MPE comprenant (mais pas uniquement) la performance environnementale, la protection humaine (produits et processus de fabrication non toxiques), l'efficacité des ressources, les énergies renouvelables, dans la fabrication de biens et la prestation de services alternatifs</p>	<p>1. Recueil et communication des études de cas des meilleures pratiques pour une production durable dans la fabrication de biens et mise à disposition de services de remplacement (accentuation des performances environnementales ; efficacité des ressources de protection humaine, énergie renouvelable</p> <p>2. Diffusion et mise à disposition d'informations sur les études de cas des meilleures pratiques pour une production durable dans la fabrication de biens et mise à disposition de services de remplacement à travers des ateliers et des séminaires web.</p> <p>3. Mise en œuvre de projets pilotes portant sur la production durable dans le secteur de la fabrication de biens (intégration de l'efficacité des ressources, énergies renouvelables, performances environnementales et protection humaine</p>	<p>1. Recueil des études de cas des meilleures pratiques (150)</p> <p>2. Projets pilotes (500)</p>	<p>1. Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus afin de communiquer les études de cas des meilleures pratiques pour une production durable dans la fabrication de biens et mise à disposition de services de remplacement</p> <p>2. Nombre de projets pilotes portant sur la production durable dans le secteur la fabrication de biens mis en œuvre</p> <p>LB : 5projets pilotes aboutissants en Novembre 2025</p>	<p>1.Économie verte (ONU Environnement)</p> <p>2. SwitchAfrica</p> <p>3..Documents BREF (UE)</p>	<p>ONU/Environnement</p> <p>FEM</p> <p>PNUD</p> <p>UCTAD</p> <p>OIC</p> <p>UE</p> <p>EAC</p> <p>BM</p> <p>BAD</p> <p>IRENA - International Renewable Energy Agency (www.irena.org)</p>
--	--	--	--	--	--

Nb	Actions	Activités National proposées (2025)	Coût estimatif (en milliers €) (2025)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible d'ici 2025	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
----	---------	-------------------------------------	---------------------------------------	--	-----------------------------	------------------

FABRICATION DE BIENS DE CONSOMMATION

Objectif opérationnel 1. Promouvoir l'innovation et la connaissance axées sur la durabilité ainsi que l'intégration des meilleures techniques disponibles (MTD) et meilleures pratiques environnementales (MPE) tout au long de la chaîne de valeur de production de biens, y compris les flux en amont et en aval des ressources et des déchets, en accordant une attention toute particulière au cycle de vie des produits manufacturés

2. Promouvoir l'innovation et utiliser les MTD et MPE pour mettre en œuvre la hiérarchie dans la gestion des déchets et encourager les cycles de matériaux en vase clos. Cette mesure devrait envisager l'élimination de substances toxiques, la durabilité des produits, la séparabilité ainsi que la dématérialisation ; elle devrait aussi inclure l'encouragement des chaînes de valeur des secteurs écologiques par la mise en place de réseaux de recyclage et reconditionnement industriels, qui mettraient en relation les entreprises qui génèrent des déchets et celles qui les recyclent	<p>1. Recueil et diffusion des études de cas des meilleures pratiques pour l'amélioration des produits manufacturés en vue de la prise en charge de la hiérarchie des déchets (élimination de substances toxiques, durabilité du produit, obsolescence programmée, séparabilité et dématérialisation) et de la promotion de chaînes de valeur du secteur vert.</p> <p>2. Diffusion et mise à disposition d'informations sur les cas des meilleures pratiques pour l'amélioration des produits manufacturés en vue de la prise en charge de la hiérarchie des déchets à travers des ateliers et des séminaires web.</p> <p>3. Développement de réseaux (et de la plateforme) nationaux /régionaux pour améliorer la collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur (mettre les entreprises qui génèrent des déchets en contact avec celles qui les recyclent) afin de mettre en place une logistique inversée hautement efficace.</p>	<p>1. Recueil des études de cas des meilleures pratiques (50)</p> <p>2. Ateliers et séminaires web (300)</p> <p>3. Développement des réseaux de déchets / ressources (plateforme) (100)</p>	<p>Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus afin de communiquer les études de cas des meilleures pratiques</p> <p>LB : 15 ateliers et 20 séminaires web tenus.</p> <p>Nombre des sociétés et Entreprises ayant développé des réseaux nationaux, régionaux et Internationaux (plateformes) pour améliorer la collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur pour la récupération des déchets / ressources.</p> <p>LB : 10</p>	<p>1. Mise en œuvre des conventions de Stockholm / sur les produits chimiques</p> <p>Portail mondial de la CPD (ONU Environnement)</p>	<p>ONU/Environnement</p> <p>FEM</p> <p>PNUD</p> <p>UNCTAD</p> <p>OIC</p> <p>UE</p> <p>EAC</p> <p>BM</p> <p>BAD</p> <p>CPGEL</p> <p>SADEC</p> <p>GEF</p>
---	--	---	--	--	---

Nb	Actions	Activités National proposées (2025)	Coût estimatif (en milliers €) (2025)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible d'ici 2025	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
----	---------	-------------------------------------	---------------------------------------	--	-----------------------------	------------------

FABRICATION DE BIENS DE CONSOMMATION

Objectif opérationnel 1. Promouvoir l'innovation et la connaissance axées sur la durabilité ainsi que l'intégration des meilleures techniques disponibles (MTD) et meilleures pratiques environnementales (MPE) tout au long de la chaîne de valeur de production de biens, y compris les flux en amont et en aval des ressources et des déchets, en accordant une attention toute particulière au cycle de vie des produits manufacturés

<p>3. Promouvoir, utiliser et développer des outils tels que l'éco-conception, la gestion du cycle de vie, l'évaluation des risques des produits chimiques, le remplacement des produits chimiques dangereux, et l'approche du berceau au berceau pour faciliter la conception et la production durables de biens manufacturés. Cette mesure devrait inclure la formulation et la promotion d'un programme de recherche et de développement connexe et la compilation de cas de meilleures pratiques.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Recueil et diffusion des études de cas des meilleures pratiques d'outils de CPD facilitant la conception durable de produits manufacturés. Réaliser des projets pilotes (substitution des substances dangereuses, du berceau à berceau ; analyse du cycle de vie) dans les sociétés et entreprises sélectionnés. Élaboration d'un agenda régional de recherche et de développement sur la conception et la promotion d'un tel agenda afin de l'intégrer aux programmes de recherche et de développement nationaux. 	<ol style="list-style-type: none"> Budget pour le recueil des études de cas des meilleures pratiques (100) Projets pilotes (800) Budget pour l'élaboration et la diffusion d'un programme de recherche et développement (250) 	<ol style="list-style-type: none"> Document de recueil des études de cas des meilleures pratiques d'ici décembre 2025. Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus afin de communiquer les études de cas des meilleures pratiques d'outils de CPD facilitant la conception durable de produits manufacturés. Agenda régional de recherche et développement sur la conception durable d'ici décembre 2023 <p>LB : 6 ateliers et 12 séminaires web tenus d'ici décembre 2021.</p> <p>2. Nombre de projets pilotes tenus sur les outils sélectionnés dans les différentes sociétés et entreprises.</p> <p>LB : Au moins 2 projets pilotes tenus d'ici décembre 2021, incluant la documentation et la communication.</p> <p>3. Agenda régional de recherche et développement sur la conception durable d'ici décembre 2023</p> <p>Nombre d'universités / instituts nationaux ayant inclus la conception durable dans leurs programmes.</p> <p>LB : au moins 6 universités ou instituts</p>	<ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des conventions sur les produits chimiques SwitchAfrica Initiatives nationales 	<p>ONU/Environnement</p> <p>FEM</p> <p>PNUD</p> <p>UNCTAD</p> <p>OIC</p> <p>UE</p> <p>EAC</p> <p>BM</p> <p>BAD</p> <p>CPGEL</p> <p>SADEC</p> <p>GEF</p> <p>L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONU/IDI)</p>
---	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--

<p>4.Favoriser la création d’entreprises et d’emplois verts dans la fabrication et le recyclage/réparation durable des biens, et ainsi que des services alternatifs, tels que la transition d’une économie basée sur la propriété de produits vers une économie basée sur des systèmes de services et de location ainsi que d’autres approches commerciales innovantes.</p>	<p>1.Éducation pour générer des emplois dans la rénovation et le recyclage des produits manufacturés au niveau national et régional.</p> <p>2. Sensibilisation et diffusion d’informations sur la création d’emplois et les modèles d’économie sociale</p> <p>3. Soutien pour la mise en œuvre de modèles d’entreprises de prestation de services et de toute autre approche commerciale novatrice au niveau national et régional (par exemple le leasing chimique, les modèles d’économie sociale, etc.)</p>	<p>1.Éducation et création d’emplois dans la rénovation et le recyclage des produits manufacturés (700)</p> <p>2. Soutenir la prestation de services et autres modèles commerciaux innovants(400)</p>	<p>1. Nombre d’emplois créés au niveau national et dans la région dans le domaine de la rénovation et du recyclage des produits manufacturés d’ici décembre 2021. LB : 12. 000</p> <p>2. Nombre de projets pour lesquels les modèles de prestation de services et autres approches commerciales innovantes ont été testés avec succès. LB : au moins 2 projets pilotes d’ici décembre 2023</p>		
---	---	---	--	--	--

<i>Actions</i>	<i>Activités nationales proposées (2025)</i>	<i>Coût estimatif (en milliers €) (2025)</i>	<i>Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d’ici 2025</i>	<i>Initiatives phares connexes</i>	<i>Partenaires clés</i>
----------------	--	--	---	------------------------------------	-------------------------

FABRICATION DE BIENS DE CONSOMMATION

Objectif opérationnel 2. Développer la prise de décision intégrée et un cadre juridique afin de promouvoir la consommation durable, la production et la récupération des biens dans le secteur de la fabrication, dans le but de tendre vers une économie

circulaire

<p>1.Élaborer un cadre institutionnel pour encourager la prise de décision intégrée à niveau national et local, grâce à la participation, à la collaboration et à la coordination des parties prenantes concernées, telles que les organismes gouvernementaux, les industries et la société civile, pour une meilleure élaboration intégrée des politiques (au niveau national et local), en utilisant la réflexion sur le cycle de vie et une prise de décision tournée vers l’avenir pour une production, une consommation et une récupération durables des produits manufacturés, comprenant un système d’exécution et d’évaluation.</p>	<p>1. Recueil, élaboration et diffusion d’outils de réflexion sur le cycle de vie individuels (comme par exemple l’analyse des flux de matières, l’analyse des flux de substances, la gestion du cycle de vie, le concept de l’économie circulaire, les coûts externes, les services éco systémiques) pour l’élaboration de politiques ayant fait preuve de leur utilité pratique pour les perspectives de prise de décision.</p> <p>2. Développement de modèles pour un comité interministériel / organisme chargé de l’examen de l’inclusion de la notion de cycle de vie pour la production durable, la consommation et la récupération dans toutes les politiques sectorielles pertinentes. Le comité devrait également intégrer des représentants de la société civile et des sociétés commerciales.</p>	<p>1. Recueil et diffusion (300)</p> <p>2. Modèles de comités interministériels et introduction dans les pays pilotes (250)</p>	<p>1. Nombre d’ateliers et de séminaires web tenus afin de promouvoir les outils individuels de réflexion sur le cycle de vie pour l’élaboration de politiques auprès des organismes gouvernementaux responsables au niveau national d’ici décembre 2023. LB : 20</p> <p>2. Nombre de modèles pour un comité interministériel / organisme chargé de l’examen de l’inclusion des outils de réflexion sur le cycle de vie pour la production et la consommation durable développées. LB : 5</p> <p>3. Nombre de société et entreprise au niveau national et régional ayant introduit des modèles pour un comité interministériel / organisme chargé de l’examen de l’inclusion d’outils de réflexion sur le cycle de vie pour la consommation et la production durables. LB : au moins 4 Société et entreprise pilotes</p>		<p>Institutions de l’UE et ONU/Environnement</p> <p>FEM</p> <p>PNUD</p> <p>UNCTAD</p> <p>OIC</p> <p>UE</p> <p>EAC</p> <p>BM</p> <p>BAD</p> <p>CPGEL</p> <p>SADEC</p> <p>GEF</p> <p>L’Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI)</p>
<p>2. Créer au niveau du pays et régional une politique et un cadre réglementaire efficaces pour la réutilisation, la réparation, le recyclage et la récupération des produits manufacturés (hiérarchie dans la gestion des déchets), basés sur des techniques de réflexion sur le cycle de vie et la promotion de la responsabilité élargie des producteurs au niveau national et local. Cette mesure devrait inclure la mise en place d’un cadre pour des emplois décents dans la réparation, la rénovation, le recyclage et la gestion des déchets en tenant compte du rôle des secteurs formels et</p>	<p>1. Détailler une politique ainsi qu’un cadre réglementaire favorisant la prévention, la réutilisation, la réparation, le recyclage et la récupération des biens manufacturés (hiérarchie de la gestion des déchets) et la promotion de la responsabilité élargie des producteurs au niveau national et local.</p> <p>2. Recueil des études de cas des meilleures</p>	<p>1. Détailler une politique ainsi qu’un cadre réglementaire (150)</p> <p>2. Recueil des cas de meilleures pratiques (150)</p> <p>3. Projets pilotes (600)</p>	<p>1. Projet de proposition d’une politique et d’un cadre réglementaire d’ici décembre 2022.</p> <p>2. Document de recueil des études de cas des meilleures pratiques d’ici décembre 2022</p> <p>3. Nombre d’ateliers et de séminaires web tenus afin de</p>	<p>1. Partenariat international pour l’expansion des services de gestion des déchets des collectivités locale</p>	<p>Idem</p>

<p>informels ainsi que de leurs besoins respectifs en matière de formation, de santé, de sécurité et de moyens d'existence.</p>	<p>pratiques et diffusion de a) la mise en œuvre de la hiérarchie des déchets pour les catégories de déchets sélectionnés au niveau du pays et de la région et b) établir des emplois décents dans la réparation, la rénovation, le recyclage et la gestion des déchets en tenant compte du rôle des secteurs formels et informels ainsi que de leurs besoins respectifs en matière de formation, de santé, de sécurité et de moyens d'existence.</p> <p>3. Mise en œuvre de projets pilotes au niveau du pays pour établir des emplois décents dans le recyclage et la gestion des déchets en tenant également compte du rôle et des besoins des secteurs informels</p>		<p>promouvoir les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre de la hiérarchie des déchets pour les catégories de déchets sélectionnés au niveau du pays ou de la région et pour établir des emplois décents dans la réparation, la rénovation, le recyclage et la gestion des déchets. LB : 8 ateliers et 12 séminaires web d'ici décembre 2021</p> <p>Nombre de société ayant mis en œuvre des projets pilotes sur le développement de l'emploi dans le recyclage et la gestion des déchets.</p> <p>Nombre d'emplois créés. LB: 140 000</p>		Idem
<p>3. Promouvoir la comptabilisation de l'intégralité des coûts et les instruments fondés sur le marché (MBI), qui favorisent les biens durables et les services alternatifs concernés par l'utilisation des énergies renouvelables, l'éco-innovation et le soutien aux entrepreneurs verts et aux emplois écologiques. Cette action comprendra également des mécanismes financiers et fiscaux visant à encourager la production de biens et les pratiques relativement durables, et à décourager la consommation de biens non durables.</p>	<p>1. Recueil des outils et des réussites en termes de comptabilisation du coût complet (coûts externes; analyse du cycle de vie), des modèles de responsabilité élargie des producteurs et d'autres instruments de base du marché pour soutenir la production durable dans le secteur de la fabrication de biens.</p> <p>2. Mise en œuvre de projets pilotes dans les pays sélectionnés pour mettre à jour les meilleurs outils de pratiques et instruments fondés sur le marché.</p>	<p>1. Recueil des outils et réussites 150</p> <p>2. Projets pilotes dans les pays sélectionnés pour mettre en œuvre les outils et les instruments fondés sur le marché 300</p>	<p>1. Document de recueil des outils et des réussites de comptabilisation du coût complet (coûts externes; analyse du cycle de vie), des modèles de responsabilité élargie des producteurs et d'autres instruments de base du marché d'ici 2024</p> <p>2. Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus pour diffuser les réussites de comptabilisation du coût complet (coûts externes ; analyse du cycle de vie),</p>		

		des modèles de responsabilité élargie des producteurs et d'autres instruments de base du marché pour soutenir la production durable dans le secteur de la fabrication de biens. LB : 6 ateliers et 10 séminaires web d'ici décembre 2022.		
--	--	---	--	--

			<p>Nombre de ville ayant mis en œuvre des projets pilotes pour mettre à jour meilleurs outils de pratiques et instruments fondés sur le marché. LB : Au moins 3 projets pilotes</p>		
--	--	--	---	--	--